

Rapport public Parcoursup session 2024

LA COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier) - Formation professionnelle - Responsable du développement commercial (Bac +3) - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

LA COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier) - Formation professionnelle - Responsable du développement commercial (Bac +3) - en apprentissage (46776)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
LA COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier) - Formation professionnelle - Responsable du développement commercial (Bac +3) - en apprentissage (46776)	Jury par défaut	Tous les candidats	8	13	1

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats obtenus en mathématiques, économie et social et en matières techniques et professionnelles	Appréciation des formateurs sur les bulletin de notes	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences acquises lors de stages ou emplois étudiants	Sens du relationnel et de l'accueil	Important
Savoir-être	Prise en compte du savoir être et du comportement : ponctualité, sérieux et motivation	Appréciation de ces savoir être lors des entretiens d'admission et différents échanges	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance du programme, des matières du BACHELOR et des débouchés professionnelles	Restitution des connaissances lors des échanges	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement en milieu associatif	Retour d'expériences	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Non-recours à un traitement algorithmique

Chaque voeu est traité de manière individuel

Un entretien de motivation en complément des dossiers de candidature est pris en compte.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Rédiger une lettre de motivation expliquant son projet professionnel et le choix de la formation choisie.

Signature :

Jean-Francis CHARRONDIÈRE,
Chef d'établissement de l'établissement LA
COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier)